

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2011</b>
--

**Présents** : Adeline RISSER, Lise WITTERSHEIM, Sarah DIETRICH, Nathalie CLOIX.

**Absents, excusés** : Léandre SCHLIFFER.

**Ordre du jour :**

1. **Point financier**
2. **Reçus pour les impôts**
3. **Assurance**
4. **Dépliant de l'association**
5. **Site internet**
6. **Prochaines activités**
7. **Parrainage collectif**
8. **Compte bancaire**

**1. Point financier**

Après déduction du reste à payer pour les frais administratifs et la sécurité sociale du VSI, il reste 3 300 € sur le compte de Midokpo.

Adeline, Nathalie, Sarah et Lise sont à jour de leur cotisation au titre de l'année 2011. Restent Léandre, Delphine et Marion.

**2. Reçus fiscaux**

Explication de Sarah : l'association Midokpo entre dans les critères de l'article 200 du Code des impôts (œuvres ou organismes d'intérêt général à caractère philanthropiques et dans un but non-lucratif), il a donc été décidé de délivrer des reçus fiscaux pour les dons.

Pour cela, il faudra distinguer la comptabilité de l'artisanat et la comptabilité générale car il faut prouver que ces dons n'ont pas servi à acheter de l'artisanat.

Pour rappel ; les adhésions ne sont pas considérées comme des dons.

Lise se charge donc d'établir les reçus selon le modèle et de l'envoyer directement par courrier aux personnes donatrices ; car plus sérieux étant donné qu'ils participent financièrement aux projets de l'association.

Nathalie propose d'accompagner l'attestation d'un courrier de remerciement, où on les renvoie sur le site internet (formidable grâce à Léandre !) ainsi qu'un document d'infos des dernières news associatives que Delphine nous a envoyé en mars, en supprimant les choses qui ne les concernent pas mais surtout pour les photos.

Il faudra également joindre un bulletin d'adhésion modifié pour faire fonctionner le « bouche à oreille ».

**3. Assurance**

Suite au problème de distribution à l'adresse de Sarah, nous n'avons pas reçu les documents de l'assurance.

La cotisation a été payée directement et l'attestation sera envoyée sur la boîte mail midokpo.

**3. Dépliant de l'association**

Merci à Sarah qui a créé un dépliant ci-joint en format 3 volets où quelques modifications seront encore apportées (Site internet sur la première page, Lise l'envoie à une amie en com...)

Nathalie regarde auprès du fournisseur de flyers que Delphine avait pris pour en faire imprimer selon coût.

Adeline voit avec son frère pour récupérer le logo de l'association sans le liseré autour en format jpeg.

#### **4. Site internet**

Il faudrait enlever les photos sur la plage et en supprimer car il y en a trop ; il faut faire un tri. Il est proposé de supprimer celles n'ayant pas directement de rapport avec le chantier ou les enfants.

Il faut trouver une solution pour avoir accès au site de n'importe quel pays.

Il serait vraiment intéressant que les news associatives envoyées par Delphine figurent sur le site.

Il est demandé de voir quelles sont les possibilités de développer du coup un module de newsletter

#### **5. Prochaines activités**

##### **- vente artisanat le we du 25 juin dans le bas-rhin :**

Chacun doit donner ses disponibilités ; à voir également le programme par Delphine (repas ?...)

Nath : le 26, Lise : pas dispo ce WE

A voir sinon pour une autre date : possible pour Delphine de le faire le WE d'après ?

Sarah a d'ailleurs fait l'inventaire de l'artisanat, ci-joint, à compléter par Delphine selon les achats réalisés et ramenés en France par ses parents.

##### **- bêtes de scène :**

Chacun doit donner ses disponibilités ; Nathalie est en vacances, Sarah pourra le vendredi, dimanche et lundi, et Adeline le we.

Mais la question de la réelle rentabilité de la tenue du stand quand à la mobilisation de personnes.

##### **- concert au nouma :**

Voir si Delphine a eu une date.

#### **6. Parrainage collectif**

Mise en place d'un prélèvement automatique par Midokpo (sans frais) : il faut juste modifier le modèle de prélèvement fait par Léandre pour en conserver une partie, il faut mettre un minimum de 10€.

Lancement officiel du parrainage collectif lors du WE de juin ou juillet (retour Delphine). D'ici là, nous devons avoir changé de banque.

#### **7. Compte bancaire**

Lise doit éclaircir les frais de virement par la caisse d'épargne pour comparer (+ frais de clôture du compte)

Nathalie appellera ensuite le CIC et aussi la BNP.

La secrétaire,  
Nathalie CLOIX